

## COMMUNE DE RENNEMOULIN

### COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 12 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt, le douze octobre, à dix-neuf heure trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence Monsieur Arnaud Hourdin, maire.

**Etaient présents :** Messieurs, Arnaud HOURDIN, Patrick LAINE, Sylvain AGUIRRE, Pierre LECUTIER, François-Xavier SCHÜTZ, Fleur SERVANT, Benjamin DEVELAY, Bernard FEYS,

**Conseillers absents excusés :** Laurent CLAVEL (pouvoir à François-Xavier SCHÜTZ), Bertrand DELHOTEL (pouvoir à Fleur SERVANT, Florence GADALA

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Secrétaire de séance :** Sylvain AGUIRRE

#### **Approbation du compte-rendu de la séance du 16 septembre 2021**

Le compte-rendu de la séance du 16 septembre 2021 est approuvé et signé par les membres présents.

#### **Délibérations :**

**DCM n° 18-2021**

#### **DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET PRINCIPAL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'abandon du projet abri chapelle, pour lesquels les crédits budgétaires ont été ouverts sur le chapitre 23 en dépenses d'investissement,

Considérant que la commune a souscrit en date du 14 septembre 2020 auprès du Crédit Agricole Ile de France, un emprunt d'un montant de 80 000 € au taux fixe de 0.5000%.

Considérant que cet emprunt remboursable sur 3 ans devait couvrir le déficit de trésorerie résultant de l'avancement du coût des travaux (mur de soutènement et ravalement de la mairie) et de l'arrivée ultérieure des subventions,

Considérant que la totalité des subventions obtenues pour ces travaux nous a été totalement versée,

Considérant que ces subventions nous ont déjà permis le remboursement anticipé de l'emprunt à hauteur de 50 000 euros le 17 septembre dernier,

Considérant que notre réserve financière au budget d'investissement nous permet d'anticiper une seconde fois un remboursement supplémentaire,

Considérant que notre trajectoire budgétaire 2021 de fonctionnement est au-dessus de l'attendu à fin septembre.

Monsieur le Maire propose de donner la possibilité à la mairie de remboursement supplémentaire de 10 000€ en fin d'année si la situation financière en décembre le permet.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de modifier les crédits budgétaires ouverts pour l'année 2021 en abondant le chapitre 16 et diminuant le chapitre 23, comme suit :

DEPENSES			RECETTES		
<u>investissement</u>					
Chapitre	comptes	Montant	Chapitre	comptes	Montant
23	231	- 10 000			
16	1641	+ 10 000			
<b>TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>TOTAL</b>		<b>0</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,  
Adopte la décision modificative n° 2 (budget principal) telle que présentée dans le tableau ci-dessus.

#### **DCM n° 19-2021**

#### **PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT- SCOLAIRE/PERISCOLAIRE/EXTRASCOLAIRE DE L'ANNEE 2020**

**VU** la loi N°83-663 du 22 juillet 1983 relative à la répartition des compétences entre collectivités territoriales,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales

**VU** le Code de l'Education et notamment son article L.212-8

**VU** la délibération n° 2021-05-07-07 de la commune Noisy-le-Roi fixant la participation annuelle de la commune pour le fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires, de la pratique du sport sur le temps scolaire, de la restauration scolaire, de l'accueil en PAE, de l'accueil de loisirs du mercredi et des vacances scolaires, comme suit :

- Frais de fonctionnement des écoles maternelles : 964.40€ par élève

- Frais de fonctionnement des écoles élémentaires : 509.32€ par élève

-Frais de fonctionnement des écoles élémentaires pour la pratique du sport à l'école : 314.78€

-Frais de fonctionnement du restaurant scolaire : 4.91€ par repas servi

-Frais de fonctionnement de l'Accueil de Loisirs périscolaire :

- Le matin : 0.60€ par jour et par enfant
- Le soir : 1.21€ par jour et par enfant

Frais de fonctionnement de l'Accueil de Loisirs du mercredi et des vacances scolaires : 11.78€ par jour et par enfant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'accepter les frais de participations fixés par la commune de Noisy-le-Roi pour le fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires, de la pratique du sport sur le temps scolaire, de la restauration scolaire, de l'accueil en PAE et de l'accueil de loisirs du mercredi et des vacances scolaires, d'un montant total de 10 906.82€

## **Questions diverses**

### **Chantier SVM Promotion**

Monsieur Develay exprime son mécontentement relatif aux salissures de la voie publique causées par le chantier SVM.

Madame Fleur Servant rappelle que la présence des clous dans la voie publique est à l'origine de plusieurs crevaisons de certains habitants du bas du village.

Monsieur Sylvain Aguirre propose à Madame Servant de prendre en charge ce dossier et de contacter l'assurance de la société potentiellement responsable des crevaisons.

Monsieur Arnaud Hourdin explique au Conseil que SVM Promotion a pris la décision d'engager le chantier au début de la Pandémie de la Covid 19.

Les français, étant très prudents financièrement pendant la crise sanitaire, ont décidé de dépenser le moins possible. Cette prudence s'est manifestée par des ventes immobilières plus tardives, retardant ainsi la livraison des maisons du chantier de Rennemoulin.

### **Remise aux normes de la canalisation d'eau potable- rue du Moulin**

Les travaux de remise aux normes de la canalisation d'eau potable ont débuté le 10 Octobre 2021, pour une durée estimée à 2 mois.

Pour éviter l'interdiction du stationnement sur l'intégralité de la rue du Moulin, un alternat manuel sera pratiqué en travaillant la tranchée par portion de 30 à 40 mètres afin de conserver un minimum de stationnement pendant la durée des travaux, en tenant compte le flux et la circulation des voitures.

Cette intervention sera à l'évidence très perturbante en matière de circulation et stationnement d'où l'intérêt de travailler par portion.

Monsieur Develay propose aux habitants qui le souhaitent, de se garer dans son parking privé pendant la durée des travaux, pour faciliter la circulation et le stationnement des voitures.

### **Création d'un commerce à Rennemoulin**

Monsieur Develay présente au conseil un projet de création d'un petit commerce à Rennemoulin, en partenariat avec les agriculteurs locaux et Madame Florence Morlière.

Ce projet de restauration rapide consiste dans l'installation d'une cabane mobile, déplaçable avec un tracteur, dans le champ communal, en face de la chapelle Saint-Nicolas.

Ce petit commerce permettrait de distribuer, des produits locaux, ainsi que des produits transformés (crêpes, etc.).

Une analyse du dossier sera faite pour une réponse ultérieure.

Séance clôturée à 20 heures 30